

2.1 - Préciser ses objectifs

mise à jour: 01/01/1992

Cet objectif, inhérent au concept même d'interprétation, est évidemment particulièrement important pour des sites gérés par des services publics ayant une mission pédagogique statutaire (comme c'est le cas des Parcs Nationaux ou des Réserves naturelles par ex).

Mais ce n'est pas le seul résultat que l'on peut attendre de la réalisation d'un programme d'interprétation. Dans de nombreux cas il peut servir aussi des objectifs **d'aménagement et de gestion** tels que :

- obtenir la coopération du public pour le respect de certaines mesures de protection ou sa bienveillante compréhension pour certains aménagements
- modifier la distribution du public dans l'espace en créant des "diversions" (pour l'attirer vers un secteur particulier ou au contraire pour favoriser une plus grande dispersion)
- modifier l'étalement de la fréquentation dans le temps (par exemple en créant des "événements" en dehors de la haute saison).
- donner des possibilités d'auto-financement, les services fournis justifiant la perception de recettes propres (vente de brochures, participation aux visites guidées, droit d'entrée ...)

Pour certains maîtres d'ouvrage, l'objectif premier peut être la recherche de notoriété et "d'image de marque".

Il est indispensable d'explicitier ces objectifs en début d'étude et de les classer dans l'ordre de leur importance relative.

Les objectifs sont fonction de la mission et de la politique du ou des commanditaires de l'étude, des contraintes du gestionnaire (financières, en personnel ..) mais aussi des problèmes d'aménagement, de protection et de gestion du site lui-même. Il faut donc avoir analysé préalablement ces données pour pouvoir fixer valablement les objectifs.

Un plan de niveau régional peut comporter des objectifs socio-économiques plus larges comme indiqué en [7.1](#).

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB